Nations Unies S/PV.3902



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3902e séance

Lundi 13 juillet 1998, à 12 h 20

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Bahreïn	M. Al-Dosari
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Niehaus
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone (S/1998/486 et Add.1)

98-85577 (F)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Cinquième rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone (S/1998/486 et Add.1)

Le Président (*interprétation du russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, du Nigéria et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Khyne-Sam (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Manz (Autriche) et M. Gambari (Nigéria) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du cinquième rapport du Secrétaire général sur la situation en Sierra Leone, document S/1998/486 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1998/620, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations préalables du Conseil.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/1998/629, qui contient le texte d'une lettre datée du 10 juillet 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur sur ma liste est le représentant de l'Autriche. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manz (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, — la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie — et Chypre, pays associé, ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen — le Liechtenstein et la Norvège — s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne accueille favorablement la décision du Conseil de sécurité de créer la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Nous sommes entièrement d'accord pour dire que grâce au déploiement d'observateurs militaires, d'éléments de police civile et de responsables des droits de l'homme, on pourra redonner l'élan dont le processus de paix et de réconciliation vital mais encore fragile a tant besoin en Sierra Leone. Ce processus mérite d'être pleinement soutenu par la communauté internationale.

L'Union européenne se félicite des mesures importantes prises le Gouvernement sierra-léonais en vue de la stabilisation dans le pays. Depuis son rétablissement le 10 mars 1998, le Gouvernement a pris rapidement des dispositions pour rétablir une administration efficace et un processus démocratique. L'Union européenne félicite le Président Kabbah d'avoir désigné des experts reconnus dans leur domaine de compétence au sein de son gouvernement, ainsi que le Président de la Cour suprême, désignations qui ont toutes été confirmées par le Parlement.

Le Gouvernement sierra-léonais a également entrepris la tâche essentielle de la réconciliation nationale, de la reconstruction et du relèvement. Nous encourageons vivement le Gouvernement sierra-léonais à continuer de se montrer résolu à respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à garantir à ceux qui sont accusés des crimes les plus graves contre l'État et le peuple sierra-léonais un procès équitable.

L'Union européenne se félicite de l'annonce récemment faite par le Gouvernement sierra-léonais de déclarer l'amnistie pour tous les enfants soldats. Dans ce contexte, nous relevons les importants efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général en faveur des enfants dans les conflits armés, qui a décidé de faire de la Sierra Leone l'un de ses projets pilotes afin de répondre de façon plus énergique et plus concertée aux besoins des enfants dans le contexte de la consolidation de la paix après le conflit. À l'occasion de sa récente visite en Sierra Leone, le

Représentant spécial du Secrétaire général, M. Olara Otunnu, a identifié cinq domaines qui réclament des mesures urgentes : la démobilisation et la réinsertion des enfants combattants; la réinstallation des personnes déplacées; la recherche des familles des enfants non accompagnés; la réadaptation et le soutien des victimes mutilées; et la fourniture et remise en état des services médicaux et d'éducation. Ces besoins nécessitent une réaction immédiate de la part de la communauté internationale.

L'Union européenne se félicite des efforts réalisés par le Gouvernement sierra-léonais en vue de créer une commission nationale de reconstruction, de réinstallation et de relèvement et nous notons qu'un plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion — en concertation avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres donateurs, et avec l'aide du Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) — a déjà été adopté. Dans ce contexte, l'Union européenne souhaite saluer le rôle important que la CEDEAO a continué de jouer en vue d'un règlement pacifique de cette crise. Nous encourageons l'ECOMOG à poursuivre ses importants efforts en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Sierra Leone et à coopérer étroitement avec la MONUSIL.

L'Union européenne est d'avis qu'une reconstruction et un relèvement fructueux doivent s'accompagner d'une coopération régionale. L'Union européenne se félicite des efforts déployés par les dirigeants de la région pour promouvoir une coopération mutuelle dans la sous-région et, en particulier, les relations entre le Libéria et la Sierra Leone.

En dépit de faits nouveaux prometteurs dans le pays, l'Union européenne demeure profondément préoccupée par la présence persistante d'éléments résiduels de la junte chassée et de membres du Front révolutionnaire uni dans la partie orientale et dans certaines régions du nord de la Sierra Leone. L'Union européenne condamne la résistance que ces éléments continuent d'opposer à l'autorité du Gouvernement sierra-léonais et s'associe à l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'ils déposent les armes et se rendent immédiatement. L'Union européenne condamne fermement les actes de mutilation, les viols, le pillage et toutes les autres atrocités commises par les rebelles. L'Union européenne demande qu'il soit immédiatement mis fin à toute violence à l'encontre de la population civile de la Sierra Leone. Tout soutien militaire fourni aux rebelles doit cesser. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne qu'il importe que les dispositions des résolutions 1132 (1997) et 1171 (1998) soient strictement respectées et que toute mesure de nature à déstabiliser la situation en Sierra Leone soit évitée.

L'Union européenne loue les efforts courageux déployés par le personnel des Nations Unies et d'autres personnels d'organismes à vocation humanitaire qui sont actifs en Sierra Leone. Nous demeurons préoccupés par leur sécurité et demandons à toutes les parties concernées de faciliter le travail des organismes à vocation humanitaire.

Au cours de la récente crise en Sierra Leone, l'Union européenne, en tant que principal donateur, a continué de fournir une assistance humanitaire par le biais d'organisations non gouvernementales et d'organismes internationaux. Une aide supplémentaire est apportée sous forme de programme de relèvement agricole d'urgence en vue de permettre aux agriculteurs de reprendre la production vivrière le plus vite possible. L'Union européenne fournit également une assistance aux réfugiés de la Sierra Leone en Guinée en vue de faciliter le rapatriement et la réinsertion des réfugiés dès qu'il sera possible de le faire.

Avec le rétablissement d'un gouvernement civil démocratique, en mars 1998, l'Union européenne envisage de reprendre les programmes suspendus l'an dernier après le coup d'État. Parmi nos priorités immédiates, figurent des projets d'appui institutionnel et de relèvement du pays. Une attention particulière sera accordée à la réinsertion des soldats démobilisés et à la démobilisation des enfants soldats, au vu de l'expérience acquise dans d'autres situations.

L'Union européenne souhaite exprimer sa profonde satisfaction au Secrétaire général et à son Envoyé spécial, M. Francis Okelo, pour les efforts inlassables qu'ils déploient en vue de rétablir la paix et la sécurité en Sierra Leone. Dans ce contexte, l'Union européenne se félicite de l'intention du Secrétaire général de convoquer une conférence extraordinaire, le 30 juillet 1998, à New York, afin de mobiliser l'aide internationale au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'à la reconstruction et au relèvement de la Sierra Leone. Elle participera activement à cette conférence.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La création, par l'adoption de ce projet de résolution, de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) sera extrêmement bien accueillie. Tout d'abord, la mission sera la troisième opération de maintien de la paix à être dépêchée par l'Organisation des Nations Unies en deux ans. Après la création de la

Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), en mars dernier, ceci illustre une tendance encourageante d'une plus grande participation de l'ONU en Afrique.

À l'instar de la MINURCA, le mandat et la forme de l'opération d'aujourd'hui reflètent également la coopération croissante entre l'ONU et les groupes, organisations et coalitions d'États au niveau régional, tel que souligné par le Secrétaire général dans son rapport sur l'Afrique (S/1998/318). Le mandat de la MONUSIL qui charge les observateurs militaires des Nations Unies du contrôle de la mise en oeuvre du processus national de désarmement et de démobilisation, réalisée par une force régionale de maintien de la paix, le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en est un bon exemple.

Fait plus important, cette mission constitue une occasion exceptionnelle pour la Sierra Leone. Nous avons raté une occasion similaire au début de l'an dernier, et le coup d'État du Conseil révolutionnaire des forces armées qui a suivi a sapé la cause de la paix et de la reconstruction et nui aux intérêts du pays pour plus d'une année. Nous avons maintenant une nouvelle occasion de contribuer au règlement pacifique d'une crise qui dure depuis trop longtemps.

La présence d'observateurs des Nations Unies pour appuyer les actions de désarmement de l'ECOMOG doit aider à garantir l'impartialité du plan national de désarmement et de démobilisation et accroître la confiance dans sa mise en oeuvre réussie, encourageant ainsi les combattants à sortir de l'ombre, à remettre leurs armes et à réintégrer la société.

Le Royaume-Uni est heureux d'avoir fermement appuyé ce projet de résolution, le peuple sierra-léonais et son gouvernement légitime. Mais ce projet de résolution et la mise en place d'une opération de maintien de la paix ne suffisent pas. Le Gouvernement sierra-léonais joue son rôle par des progrès continus visant à rétablir une administration effective et à renforcer les institutions démocratiques et la primauté du droit ainsi que par des mesures tendant à promouvoir la réconciliation et la reconstruction au niveau national.

Nous rendons également hommage à la CEDEAO et à l'ECOMOG pour ce qu'ils ont réalisé en Sierra Leone. Nous saluons leurs efforts marqués par des grandes pertes de vies humaines et de ressources, pour rétablir des conditions pacifiques et sûres dans le pays, et nous nous félicitons de leur engagement à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. L'ECOMOG mérite notre gratitude.

Mais le Gouvernement sierra-léonais, l'ECOMOG et la MONUSIL ont besoin d'un appui accru de la communauté internationale si l'on veut que cette stratégie combinée de paix et de relèvement soit couronnée de succès. Le Royaume-Uni a fait don de 2 millions de livres au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le maintien de la paix en Sierra Leone. Nous avons également dépêché deux officiers militaires britanniques pour aider l'Envoyé spécial, M. Okelo, et examinons la façon de fournir un appui supplémentaire à la MONUSIL. Le Royaume-Uni a également fourni une assistance d'urgence importante et une aide au développement à plus long terme à la Sierra Leone.

Dans ce contexte, nous saluons chaleureusement l'initiative prise par le Secrétaire général de tenir une conférence politique extraordinaire de haut niveau sur la Sierra Leone, le 30 juillet, en vue d'aider à mobiliser l'appui dont l'ECOMOG et le Gouvernement sierra-léonais ont besoin de toute urgence. Il s'engage à appuyer pleinement cette initiative. Un ministre britannique y participera et nous espérons que les représentants de nombreux États Membres en feront de même.

En attendant, nous exhortons les autres États Membres de l'Organisation à contribuer au Fonds d'affectation spéciale, à fournir un appui technique et logistique à l'ECOMOG et à soutenir le programme de désarmement et de démobilisation et autres activités de développement dans le pays.

L'intervention de l'ECOMOG, la création du plan national de désarmement et démobilisation et le prochain déploiement de la MONUSIL ont créé les conditions d'un changement décisif en Sierra Leone. La communauté internationale doit faire en sorte, non seulement par le présent projet de résolution, mais également par son appui matériel, que la Sierra Leone saisisse pleinement cette occasion.

Le Président (*interprétation du russe*) : L'orateur suivant est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gambari (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, d'emblée, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Même si le Nigéria ne siège plus au Conseil en tant que membre non permanent depuis plus de deux ans, ma délégation se souvient des occasions où vous

aviez présidé le Conseil alors que nous étions membre. Nous ne doutons donc pas que sous votre direction avisée, les travaux du Conseil seront dirigés avec compétence et sagesse et d'une manière propre à assurer la justice et à renforcer les buts et principes de la Charte.

L'adoption d'un projet de résolution créant la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) constituera un jalon unique dans la relation constructive établie entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans les efforts faits pour rétablir la paix et la sécurité en Sierra Leone. Le rôle positif joué par la CEDEAO et le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans le cadre du processus de rétablissement de la stabilité, à la demande du Gouvernement démocratiquement élu de la Sierra Leone, est bien établi et a été reconnu par les membres du Conseil de sécurité, notamment par le dernier orateur. Les États membres de la CEDEAO ont contribué, par des ressources humaines et matérielles importantes, à chasser du pouvoir la junte en Sierra Leone. Le plan de paix soutenu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU a été mis en oeuvre avec succès par les chefs d'État des États membres de la CEDEAO.

Un moment remarquable a été le rétablissement du gouvernement légitime du Président Ahmad Tejan Kabbah en Sierra Leone, le 10 mars 1998. Mais il est apparu à l'évidence qu'il restait encore beaucoup à faire pour consolider la paix et la stabilité en Sierra Leone. Dans ce contexte, un appui urgent et concret au plan des ressources financières, logistiques et matérielles est nécessaire pour permettre à l'ECOMOG de mettre en déroute les éléments résiduels de la junte, qui continuent de commettre des atrocités indescriptibles dans certaines parties de la Sierra Leone, afin que le processus de réconciliation et de reconstruction soit assuré dans ce pays. En outre, une aide humanitaire considérable est nécessaire pour la Sierra Leone de même que pour les pays voisins qui continuent d'accueillir un grand nombre de réfugiés.

Récemment, à l'initiative du Secrétaire général, M. Kofi Annan, le Président de la CEDEAO et Président de la République fédérale du Nigéria, le général Abdulsalam Abubakar, a organisé une rencontre entre le Président Ahmad Tejan Kabbah de la Sierra Leone et le Président Taylor du Libéria, le 2 juillet 1998, à Abuja. La réunion, qui était coprésidée par le Président de la CEDEAO et le Secrétaire général de l'ONU, a porté sur un certain nombre de questions régionales et sous-régionales, y compris les moyens par lesquels la sécurité et la coopération entre les États voisins du Libéria et de la Sierra Leone pourraient être encore améliorées et le rôle que la CEDEAO et l'ONU pourraient jouer à l'appui de ces efforts. Le communiqué publié à l'issue du minisommet d'Abuja contient des accords importants qui doivent maintenant être appliqués intégralement et sans délai.

La proposition visant à convoquer une conférence de l'ONU sur la Sierra Leone, le 30 juillet 1998, tombe à point nommé. Cette conférence devrait être l'instance appropriée pour sensibiliser la communauté internationale aux activités de maintien de la paix et encourager la fourniture d'une aide humanitaire et de secours d'urgence. La délégation nigériane, de même que d'autres membres de la CEDEAO, s'associera avec d'autres pays pour garantir le succès de la conférence.

Cela étant, nous souhaitons appeler l'attention sur le fait que le Fonds d'affectation spéciale créé à l'appui des efforts de maintien de la paix en Sierra Leone continue de nécessiter des contributions substantielles de la part des États Membres de l'ONU, et ma délégation, au nom de la CEDEAO, appelle ces États à acquitter leurs contributions.

De plus, une aide concrète de la part des États sous forme d'appui logistique et technique aiderait de manière directe le Gouvernement sierra-léonais dans ses efforts de reconstruction et de relèvement du pays.

Nous nous félicitons de la recommandation du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, l'Ambassadeur Olara Ottunu, tendant à ce que la Sierra Leone soit considérée comme l'un des projets pilotes pour une intervention plus efficace face aux besoins des enfants dans le contexte de la consolidation de la paix après le conflit. Cette recommandation, de même que les efforts déployés par le Gouvernement sierra-léonais pour mener une action nationale efficace en vue de remédier à la situation tragique des enfants touchés par le conflit armé, sont de bon augure pour le bien-être des enfants qui souffrent par suite de conflits violents.

Néanmoins, ces progrès seront encore plus déterminants lorsque la communauté internationale parviendra finalement à empêcher la participation des enfants et les agressions commises à leur encontre et lorsqu'elle mettra un terme au phénomène des enfants soldats dans plusieurs endroits du monde et sur le continent africain en particulier.

La création de la MONUSIL, constituée d'observateurs militaires, d'une unité médicale bien équipée et d'un personnel d'appui civil devrait contribuer à faciliter le suivi de

plusieurs aspects de la situation militaire et sécuritaire en Sierra Leone, y compris notamment le désarmement et la démobilisation des ex-combattants.

Ma délégation se félicite de la création de la MONUSIL et lui adresse ses voeux de succès dans l'accomplissement de son mandat, pour la sous-région, mais également pour la communauté internationale tout entière. Il importe toutefois de souligner que le succès de cette mission dépendra dans une large mesure d'une coopération très étroite et d'un appui mutuel entre la MONUSIL et l'ECOMOG. Cette coopération et ce soutien ne peuvent qu'encourager une collaboration plus grande et plus fructueuse non seulement entre l'ONU et la CEDEAO, mais également entre l'ONU et d'autres organismes régionaux.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mahugu (Kenya) (*interprétation de l'anglais*) : Le Kenya s'associe au consensus sur ce projet de résolution qui vise à créer la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Le projet de résolution réaffirme que l'ONU et la communauté internationale sont fermement attachées au maintien à long terme de la paix et de la sécurité en Sierra Leone. Nous voudrions en outre féliciter la délégation du Royaume-Uni de l'excellent travail qu'elle a accompli en coordonnant les négociations qui ont permis d'aboutir au texte dont nous sommes saisis.

Nous nous félicitons également de la présence ici aujourd'hui, dans cette instance, de nos frères de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui, sous l'égide du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), ont accompli un travail remarquable pour rétablir le gouvernement démocratiquement élu du Président Ahmad Tejan Kabbah et tenter d'instaurer enfin une paix réelle en Sierra Leone.

En mai 1997, le Kenya et d'autres membres de la communauté internationale ont engagé les membres de la junte à se retirer afin de permettre à la Sierra Leone de reprendre la place qui lui revient de droit dans la communauté des nations. Même après avoir été révoqués, ces membres de l'ancienne junte ont refusé de déposer les armes et ont commis des atrocités indicibles dans le nord et dans l'est du pays. Ces tueries revanchardes qui ne se justifient par aucun objectif militaire ou stratégique, doivent cesser. Nous exigeons qu'ils déposent leurs armes pour que les Sierra-Léonais puissent vivre à nouveau dans la paix et l'harmonie.

La Sierra Leone ne serait pas là où elle en est aujourd'hui sans les efforts héroïques et remarquables qui ont été déployés par l'ECOMOG. C'est pourquoi, nous sommes donc heureux de constater que ce projet de résolution reconnaît et en fait rend hommage au rôle positif joué par l'ECOMOG et qu'il lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte un appui logistique et financier en vue de l'aider dans ses efforts. Il est encourageant de noter que certains membres de la communauté internationale ont fourni cette aide à l'ECOMOG. Nous savons qu'il est possible de faire davantage. À un moment où les ressources ne cessent de diminuer et l'entraide de s'essouffler, je pense que cette cause est tout à fait honorable et qu'elle n'a pas de prix.

Le Kenya se félicite de la création de la MONUSIL qui représente un pas dans la bonne direction et il continuera d'appuyer les efforts que déploie M. Francis Okelo, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone. Nous sommes prêts, comme toujours, à envoyer des officiers militaires et du personnel de police civile pour permettre à l'ONU de réaliser son objectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous félicitons en outre le Secrétaire général d'avoir convoqué une conférence de haut niveau sur la Sierra Leone à la fin de ce mois qui, à notre avis, permettra de mobiliser une assistance internationale en faveur de ce pays pour l'aider dans les efforts qu'il mène en vue de trouver des solutions concrètes aux problèmes auxquels il se trouve confronté dans le cadre de ce processus de consolidation de la paix.

Les problèmes militaires posés par les rebelles sont rendus d'autant plus complexes en raison du trafic d'armes transfrontière et de l'appui qui est apporté à ces rebelles de l'étranger. À cet égard, l'expression de vive préoccupation contenue dans ce projet de résolution répond à l'injonction du Kenya selon laquelle les parties en cause doivent immédiatement mettre fin à ces activités, en réaffirmant que tous les États sont tenus de se conformer strictement aux dispositions de l'embargo sur la vente d'armes qui a été décrété.

S'il est vrai qu'il serait injuste de montrer du doigt un État quelconque, nous devons néanmoins lancer un appel pressant à tous ceux qui en profitent, pour qu'ils mettent fin à cet horrible commerce qui ne fait qu'augmenter le nombre insensé des victimes en Sierra Leone. En fait, les armes qui sont aux mains des rebelles ne font que compliquer encore davantage les problèmes humanitaires en Sierra Leone. Et, alors que les organisations humanitaires auraient pu au départ se concentrer sur des questions telles que la fourniture de vivres et de médicaments, elles doivent maintenant se consacrer à des activités chirurgicales complexes, notam-

ment pour remplacer des membres, et apporter une assistance psychologique pour soigner les traumatismes causés par les atrocités qui ont été commises contre d'innocentes victimes.

C'est pourquoi nous rendons hommage aux efforts que le Gouvernement sierra-léonais déploie pour coordonner une intervention nationale efficace face aux besoins des enfants touchés par le conflit armé. Nous nous félicitons de l'intention qu'a le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé tendant à ce que la Sierra Leone devienne l'un des projets pilotes en vue d'une intervention mieux concertée face aux besoins des enfants au lendemain d'un conflit. Dans ce contexte, nous espérons que nous pourrons renforcer notre appui à ces missions en apportant les ressources financières nécessaires pour atteindre ces nobles objectifs.

Enfin, à l'heure où la Sierra Leone s'engage dans une nouvelle étape pour relancer le pays, comme elle l'avait fait le 27 avril 1961 lorsqu'elle avait proclamé son indépendance, l'objectif de réconciliation nationale doit toujours être au coeur de toutes nos activités. Nous sommes encouragés de noter que le Gouvernement sierra-léonais continue de faire des efforts en ce sens et nous l'encourageons à faire davantage car c'est sur ces bases que reposent la paix et la stabilité à terme pour cette grande nation.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a dans la situation fâcheuse qui prévaut actuellement en Sierra Leone une ironie amère. Ce pays a commencé à sombrer dans un engrenage de violence insensée, de luttes pour le pouvoir, de coups et de contrecoups d'État en mars 1991, lorsqu'un groupe disparate de combattants se dénommant eux-mêmes le Front révolutionnaire uni, a pénétré l'est de la Sierra Leone à Koindu et a pris le pont du fleuve Mano. Cette invasion a fait suite à une décision du Gouvernement sierra-léonais de participer activement à l'opération de maintien de la paix conduite par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria voisin. La Sierra Leone a donc payé un lourd tribut pour s'être acquittée de manière sérieuse et responsable de ses engagements et de ses obligations en vue de parvenir à la stabilité régionale.

Le dernier d'une série de coups d'État a eu lieu en mai 1997 avec le renversement par des mutins de l'armée du nouveau gouvernement démocratiquement élu et leur regroupement avec le Front révolutionnaire uni. Cet événement a plongé la Sierra Leone dans l'anarchie et a menacé la paix et la sécurité dans la région. Il incombe donc au Conseil de sécurité, dans cette période cruciale, d'aller au-delà des mesures qu'il a prises dans les résolutions 1132 (1997) et 1171 (1998).

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi représente une réaction bien adaptée. Il aborde la complexité des problèmes auxquels est confronté le gouvernement démocratique nouvellement restauré du Président Kabbah, et il complète l'assistance politique et militaire de l'ECOMOG, Groupe de contrôle de la CEDEAO, dans les efforts qu'il déploie pour rétablir la paix et la normalité en Sierra Leone.

La Slovénie votera donc pour le projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité décide de créer une Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pour une période initiale de six mois. Nous convenons que la présence d'observateurs militaires des Nations Unies, de forces de police civile et de spécialistes des droits de l'homme représentera une réelle contribution à l'effort de stabilisation de la situation et de création des conditions d'une paix durable en Sierra Leone.

L'une des questions qui figurent en bonne place à l'ordre du jour est celle du désarmement et de la démobilisation. Le Gouvernement restauré hérite d'un pays qui, à défaut d'une armée en état de fonctionner, compte une multitude d'éléments armés fragmentés. D'un côté, il y a les vestiges de la junte militaire et du Front révolutionnaire uni, de l'autre, les membres des forces de défense civile. La probabilité d'un nouveau conflit restera élevée tant que des progrès réels ne pourront pas être faits pour désarmer et démobiliser les combattants. Dans ce contexte, la Slovénie condamne la résistance que continue d'opposer la junte chassée du pouvoir et le Front révolutionnaire uni et s'associe aux autres membres du Conseil pour exiger qu'ils déposent immédiatement les armes.

Tout aussi importante est la question de la réconciliation et de la réintégration. C'est là une question névralgique, en particulier lorsqu'on pense aux nombreux enfants soldats enrôlés de force par le Front révolutionnaire uni. Dans le but de s'assurer la loyauté de ces jeunes enfants, les éléments du Front révolutionnaire uni les ont souvent forcés à brutaliser ou assassiner leur propre famille, pour détruire les liens de confiance qui unissaient les enfants à leur communauté. Un processus authentique de réconciliation à long terme est nécessaire pour réintégrer ces enfants dans la société. La Slovénie accueille donc avec satisfaction les efforts tendant à faire de la Sierra Leone l'un des projets pilotes pour une intervention plus concertée et efficace face aux besoins des enfants après le conflit.

En dépit de toutes ces destructions et de tous ces carnages, la Sierra Leone reste un pays doté d'abondantes ressources. Le vert du drapeau tricolore sierra-léonais ne représente-t-il pas, d'ailleurs, les vastes ressources naturelles du pays? Mais l'atout le plus important de la Sierra Leone est le fait qu'il s'agit d'une nation où les groupes ethniques autochtones partagent des cultures en gros similaires. On n'y connaît pas de conflits religieux et les mariages interethniques sont courants. Les groupes ethniques du pays sont restés en paix les uns avec les autres au moment de la domination de la junte. En outre, le peuple sierra-léonais a montré lors des élections de février et de mars 1996 son ferme soutien au régime démocratique et sa capacité d'utiliser les moyens démocratiques, qui garantissent la légitimité du pouvoir politique.

Dans ce contexte, il est également important de noter que la Sierra Leone n'est pas en proie à une guerre civile. Le Front révolutionnaire uni ne bénéficie d'aucun appui politique viable ni même d'une base électorale identifiable, ce qui explique pourquoi il a refusé par le passé de s'associer au processus politique comme on l'y invitait. Avec les éléments restants de la junte militaire, il constitue maintenant une formation amorphe, sans véritable structure dirigeante. Les violences perpétrées contre la population civile en Sierra Leone, si horribles soient-elles, n'ont par conséquent pas sapé les fondements du pays.

La Sierra Leone possède toutes les conditions préalables pour devenir une nation prospère. Ce dont les Sierra-Léonais ont besoin, c'est de mettre à contribution leurs points forts, avec l'aide de la communauté internationale. La Slovénie trouve par conséquent encourageant le fait que le Conseil de sécurité soit aujourd'hui en mesure de se prononcer de façon unanime. Le degré d'unité qui existe entre les membres du Conseil contribuera sans nul doute au succès de la mission de la MONUSIL, conçue pour aider la population sierra-léonaise à forger un avenir sûr pour les générations présentes et futures.

M. Konishi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Japon attache une grande importance au rôle constructif qu'ont joué les Nations Unies dans le rétablissement de la paix et de la stabilité et dans le renforcement de la protection des droits de l'homme en Sierra Leone, après le rétablissement du Gouvernement légitime du Président Kabbah, en mars. Au nom de la délégation japonaise, je voudrais exprimer ma reconnaissance particulière à cet égard à M. Francis Okelo, Envoyé spécial du Secrétaire général. Je voudrais également féliciter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son Groupe de contrôle (ECOMOG) des efforts qu'ils ont déployés pour restaurer la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Cela dit, je dois également exprimer la profonde préoccupation du Gouvernement japonais face à la résistance que les éléments restants de la junte chassée du pouvoir et les membres du Front révolutionnaire uni continuent d'opposer, ainsi que face aux graves violations du droit international humanitaire dont ils se rendent coupables envers la population civile sierra-léonaise. Les rapports faisant état de violations des droits de l'homme des enfants sont particulièrement regrettables, tout particulièrement dans la mesure où le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, M. Olara Otunnu, a récemment recommandé que la Sierra Leone soit au coeur d'un projet pilote répondant aux besoins des enfants.

Il est important que les soldats déposent leurs armes et soient réintégrés dans la société. De fait, le processus de désarmement et de démobilisation engagé par le Gouvernement sierra-léonais à cette fin est essentiel non seulement pour le rétablissement de la paix et de la sécurité, mais également pour le relèvement économique et social et le développement de la Sierra Leone.

L'appui du Japon au projet de résolution dont nous sommes saisis est fondé sur sa perception du rôle de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), qui consiste selon lui à surveiller le processus de désarmement et de démobilisation au nom du Gouvernement sierra-léonais et de l'ECOMOG, et de fournir l'appui nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Nous pensons que la MONUSIL, partant de l'acquis de l'action menée par l'Envoyé spécial, M. Okelo, et en coordination avec l'ECOMOG, fournira les moyens les plus efficaces d'encourager le retour à une situation normale dans le pays. Nous accueillerons également avec satisfaction un déploiement de l'ECOMOG pour superviser la région frontalière entre le Libéria et la Sierra Leone.

Enfin, je dirai un mot du retard déplorable enregistré dans l'acheminement de l'aide humanitaire face au nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées en raison de la détérioration de la situation en matière de sécurité dans le pays. Le Japon, pour sa part, a répondu à l'appel éclair lancé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en contribuant autant que possible à faire face à cette situation. Nous espérons vivement que les activités de secours humanitaires pourront être efficacement menées à bien au cours de la proche saison des pluies afin d'éviter toute nouvelle détérioration de la situation.

Le Japon se félicite également de l'initiative prise par le Secrétaire général de convoquer une conférence extraordinaire, le 30 juillet, afin d'aider au processus de reconstruction et de relèvement de la Sierra Leone. Le Japon est prêt à prendre une part active à cette conférence.

La population sierra-léonaise est plongée depuis bien trop longtemps dans de graves difficultés. Le Japon espère sincèrement que ses souffrances seront soulagées et qu'elle pourra bientôt commencer à jouir des fruits de la paix et du développement.

M. Niehaus (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est la deuxième fois que ma délégation participe à une séance du Conseil de sécurité en vue de créer une mission de maintien de la paix. Il est encore plus satisfaisant de pouvoir approuver cette mission en Sierra Leone sachant que ce pays s'est engagé, après avoir été plongé dans une situation anarchique, dans un processus de relèvement et de reconstruction avec l'aide de la communauté internationale.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'importance que le Costa Rica attache au rôle du Conseil dans la transition vers la paix et dans le processus de consolidation de la paix. Nous sommes donc particulièrement heureux d'observer que toutes les nouvelles missions que nous avons approuvées cette année vont également dans ce sens.

La population sierra-léonaise a parcouru beaucoup de chemin depuis le coup d'état militaire du 25 mai 1997. Nous nous sommes félicités du rapport faisant état des progrès rapides réalisés par le Gouvernement sierra-léonais pour établir un ordre constitutionnel et de tous les efforts déployés pour promouvoir la réconciliation nationale. Le cas présent peut servir d'exemple pour nombre d'initiatives et d'actions actuellement en cours.

Premièrement, mon pays est fermement convaincu de l'importance des organisations régionales et sous-régionales. En l'occurrence, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle crucial et le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG) reste l'organe chargé d'assurer la sécurité et de maintenir la stabilité en Sierra Leone. Mon pays appuie toute initiative visant à renforcer les liens entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales dans tous les domaines, ainsi qu'à établir des circuits directs et constants d'information.

Deuxièmement, le Costa Rica a approuvé la levée des sanctions imposées par la résolution 1132 (1997) dès qu'ont été réunies les conditions nécessaires. Cela a permis de démontrer que ces sanctions sont spécifiques et qu'elles ne doivent pas être permanentes. La modification apportée grâce à l'adoption de la résolution 1171 (1998) permet de s'assurer que ce mécanisme peut être utilisé uniquement pour punir ceux qui ignorent les résolutions du Conseil de sécurité et menacent la paix et la sécurité internationales.

Troisièmement, le Costa Rica approuve la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL), pour une période initiale de six mois, afin d'assurer la sécurité dans tout le pays en aidant le Gouvernement et l'ECOMOG dans les activités de désarmement et de démobilisation, de superviser la démobilisation des ex-combattants, d'assurer le respect du droit international humanitaire tout en observant les conditions de sécurité dans diverses régions du pays. Cette opération, qui sera placée sous le commandement de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, sera composée de personnel civil qui, de l'avis du Costa Rica, sera chargé de fonctions extrêmement importantes. La formation d'un corps de police efficace est vitale pour pouvoir maintenir la sécurité en Sierra Leone et, par conséquent, la composante destinée à appuyer ces efforts est indispensable.

L'autre composante civile, qui fera partie de la mission, est la composante des droits de l'homme qui, pour le Costa Rica, revêt une importance vitale. Les rapports faisant état d'attaques perpétrées contre la population civile par les forces rebelles, en particulier dans le nord du pays, sont extrêmement préoccupants. Selon ces rapports, le nombre de civils qui ont subi des attaques, des mutilations et des viols ainsi que les pertes en vies humaines restent extrêmement élevés. De l'avis de ma délégation, il s'agit là du problème principal qui doit être examiné et résolu dans l'immédiat. À cet égard, ma délégation souscrit à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général selon laquelle ces faits doivent être documentés afin que l'on puisse, de la sorte, lutter contre l'impunité. De même, nous approuvons la recommandation du Secrétaire général visant à renforcer la composante des droits de l'homme du bureau de l'Envoyé spécial, à faire en sorte que cette composante fasse partie de la mission et, qu'en outre, comme l'indique la résolution dont nous sommes saisis, elle aide le Gouvernement sierra-léonais à renforcer ses institutions chargées des droits de l'homme.

Enfin, je tiens à exprimer l'inquiétude de mon pays à l'égard de la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Sierra Leone. Chaque jour, des civils toujours plus nombreux fuient vers des camps en Guinée et au Libéria et le nombre des réfugiés augmente. Selon les rapports du

Département des affaires humanitaires, environ 300 personnes prennent la route tous les jours pour se rendre en Guinée et y chercher refuge et l'on estime qu'environ 150 000 personnes seraient déjà réfugiées en Guinée et au Libéria. Sur le plan interne, il y aurait plus de 30 000 personnes déplacées. Nous espérons que les efforts déployés par la communauté internationale et les organismes d'aide humanitaire permettront de réduire ces chiffres alarmants.

M. Shen Guofang (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis le mois de mars dernier, le Président Kabbah et le Gouvernement sierra-léonais ont adopté une série de mesures efficaces en vue de stabiliser la situation générale en Sierra Leone. Le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle très positif dans ce domaine et la délégation chinoise tient à lui exprimer sa reconnaissance. Cependant, la situation en Sierra Leone n'est pas encore entièrement stabilisée. Certains éléments armés de l'ancienne junte continuent d'opposer une résistance et de perpétrer des atrocités contre la population civile. Il y a également des indices selon lesquels certains éléments du Libéria seraient impliqués dans les activités rebelles menées contre le Gouvernement sierra-léonais. Le Gouvernement chinois tient donc à exprimer sa profonde préoccupation face à cette situation et espère que celle-ci sera examinée par la communauté internationale.

En réponse à la demande du Gouvernement sierra-léonais et d'autres pays africains concernés, l'Organisation des Nations Unies enverra une mission d'observation en Sierra Leone afin d'aider le gouvernement hôte et l'ECOMOG à rétablir la stabilité dans le pays et à faciliter la réconciliation nationale. Au cours de ces dernières années, c'est la deuxième fois que le Conseil de sécurité déploie une mission de maintien de la paix en Afrique, ce qui démontre la volonté de la communauté internationale d'aider activement les pays africains à retrouver la paix et la stabilité. Nous pensons que la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) pourra contribuer à la stabilité de la Sierra Leone et de la région et qu'elle pourra également accélérer le processus de réconciliation nationale ainsi que le début d'un redressement économique.

Le Gouvernement chinois appuie donc la création de la MONUSIL et envisagera d'un oeil favorable l'envoi d'observateurs militaires au sein de la mission. Nous espérons que le Secrétariat travaillera en étroite collaboration avec le gouvernement hôte et l'ECOMOG pour mettre prochainement la dernière main aux arrangements de façon à assurer la sécurité des observateurs militaires et autres personnels de la Mission d'observation. Nous espérons également que la MONUSIL tiendra compte de l'opinion du Gouvernement sierra-léonais, respectera pleinement sa souveraineté et coopérera avec l'ECOMOG.

La Chine votera pour le projet de résolution.

M. Al-Dosari (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis, d'emblée, d'exprimer nos remerciements et notre satisfaction au Secrétaire général pour son rapport détaillé et exhaustif publié sous la cote S/1998/486. Je manquerais à mon devoir si je n'exprimais pas également nos remerciements à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, au personnel des Nations Unies en Sierra Leone et au Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les efforts louables qu'ils déploient en vue de rétablir la paix et la stabilité en Sierra Leone.

Le rapport évoque de nombreuses mesures positives prises par le Gouvernement sierra-léonais, à la suite du retour au pouvoir du Président élu, M. Kabbah. Cependant, il y a de nombreuses répercussions et de nombreux problèmes doivent être résolus, tels que le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays et le désarmement des anciens partisans de la junte qui continuent de perpétrer des attaques contre des civils innocents et sans défense, provoquant des déplacements de populations, mettant leur vie en danger et violant leurs droits tout en commettant des atrocités. Ma délégation condamne ces atrocités qui mettent en péril la paix et la stabilité du pays et entravent le processus de réconciliation nationale.

Étant donné la situation qui prévaut actuellement sur le plan social et de la sécurité en Sierra Leone, ma délégation espère que la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) contribuera à la paix et à la sécurité dans ce pays en particulier, et dans la région en général. Les activités de la Mission viendront en complément de celles de l'ECOMOG. C'est pourquoi ma délégation souligne l'importance d'une coordination étroite entre les deux missions. Nous exhortons par ailleurs toutes les parties concernées à garantir la sécurité des membres de la Mission et à protéger ses biens afin qu'elle soit en mesure d'atteindre les objectifs recherchés.

Nous nous félicitons également de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une conférence politique spéciale de haut niveau afin de mobiliser des ressources en faveur des activités de maintien de la paix, de l'aide humanitaire d'urgence, de la reconstruction et du relèvement en Sierra Leone.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation s'associera au consensus sur le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Dangue Réwaka (Gabon) : Les efforts déployés par la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest par le biais de son groupe de contrôle, l'ECOMOG, dans le rétablissement de la légalité constitutionnelle et de la restauration de la paix en Sierra Leone méritent non seulement d'être salués mais aussi soutenus par la communauté internationale. En effet, ces efforts ont permis au Gouvernement démocratiquement élu en Sierra Leone d'amorcer des actions en faveur notamment de la réorganisation de l'administration et de la réconciliation nationale.

La contribution concrète et louable du Secrétaire général des Nations Unies, qui se caractérise par l'envoi d'une mission d'observateurs, vient à juste titre appuyer les objectifs de paix et de reconstruction de la Sierra Leone. La pleine réalisation de ces objectifs passe naturellement par le suivi de la situation sur le plan militaire et sécuritaire, la supervision du désarmement et de la démobilisation, ainsi que l'application du droit international humanitaire.

C'est pour toutes ces raisons que ma délégation votera en faveur du projet de résolution établissant la MONUSIL.

M. Lidén (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : La décision qui va être prise aujourd'hui de créer la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) constitue une importante contribution de la communauté internationale au processus de paix et de réconciliation en Sierra Leone. Mon pays attache une importance toute particulière au fait qu'outre le suivi de l'évolution de la situation sur le plan militaire et sur le plan de la sécurité et du processus de désarmement et de démobilisation, la mission a pour mandat d'assurer le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La MONUSIL continuera de renforcer l'important travail de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Francis Okelo, et ses collègues, dont je voudrais ici louer les efforts dévoués.

L'impératif qui s'impose maintenant pour la Sierra Leone est, bien sûr, la fin des hostilités, suivie du désarmement et de la démobilisation. Il est toutefois tout aussi important de dégager une perspective plus large quant à la façon d'obtenir une solution à long terme. L'accent mis dans le projet de résolution sur la nécessité d'entreprendre un véritable processus de réconciliation nationale, de reconstruction et de relèvement est donc essentiel et on cherche ainsi à s'attaquer aux causes fondamentales du conflit. Il faut féliciter le Gouvernement sierra-léonais des mesures qu'il a prises en la matière pour stabiliser le pays et renforcer les institutions démocratiques.

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a joué un rôle important dans le processus de paix en Sierra Leone. Son groupe de contrôle (ECOMOG) doit être encouragé à coordonner ses efforts avec la MONUSIL. Les efforts conjoints de l'ONU et de l'ECOMOG, en tant qu'organisation sous-régionale, répondent bien à l'ambition générale de la communauté internationale d'appuyer et de renforcer la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix.

La résistance qui continue de s'opposer au Gouvernement légitime et les actes de violence perpétrés contre la population civile par des membres du Front révolutionnaire uni et du Conseil révolutionnaire des forces armées sont inacceptables. La Suède condamne fermement les atrocités commises contre la population civile par les rebelles. Nous engageons toutes les parties à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

L'instabilité politique dans l'ensemble de la région est toujours source de préoccupation. La récente réunion, ce 2 juillet, entre les Présidents de la Sierra Leone et du Libéria a toutefois constitué un pas dans la bonne voie. Nous nous réjouissons également de la coopération constructive du Gouvernement libérien, qui a appuyé un éventuel déploiement d'observateurs militaires le long de la frontière entre les deux pays.

L'importance d'une action coordonnée et globale ne saurait être trop soulignée. Bien que la responsabilité incombe principalement au Gouvernement sierra-léonais, la communauté internationale a également un rôle fondamental à jouer.

Au vu de la situation humanitaire grave, la Suède se félicite des efforts humanitaires déployés par le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations, en dépit des ressources financières limitées dont ils disposent à ce jour. Dans ce contexte, je tiens à signaler qu'en juin, la Suède a décidé de contribuer, à hauteur d'environ un milliard de dollars, aux travaux du HCR dans l'assistance qu'il octroie aux réfugiés sierra-léonais en Guinée (Conakry) et au Libéria, en sus d'autres contributions que nous avons faites antérieurement en faveur des efforts humanitaires en Sierra Leone.

M. Dejammet (France) : Les difficultés du Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour venir à bout des activités de la rébellion et des activités des membres de l'ancienne junte militaire montrent que la situation en Sierra Leone demeure fragile et que les progrès accomplis risquent toujours d'être remis en cause. Ces incertitudes ne doivent pas nous empêcher de nous réjouir du rétablissement du Gouvernement constitutionnel sierra-léonais et de nous féliciter des intentions de réforme qu'il manifeste, en particulier dans le domaine de l'état de droit et de la restructuration de l'État.

La présence d'une Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) devrait constituer un facteur de stabilisation de la situation et permettre aux autorités légales de la Sierra Leone d'affermir leur autorité. Nous sommes donc particulièrement heureux des initiatives qui ont été prises par plusieurs membres du Conseil pour monter, organiser et faire approuver cette mission d'observateurs des Nations Unies. Il s'agit de la seconde opération nouvelle créée par le Conseil de sécurité en Afrique au cours des trois derniers mois. Nous voulons voir dans cette décision la preuve de l'intérêt du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour aider l'Afrique à prévenir et à régler les crises.

La création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone permet de traiter à la fois des dimensions militaire et civile du conflit. La diversité des tâches assignées à la Mission reflète son ambition. Il s'agit de suivre le programme de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants; de superviser le respect du droit international humanitaire, comme l'a souligné à l'instant l'Ambassadeur de Suède; de suivre le programme de restructuration de la police; enfin, d'apporter une assistance technique au Gouvernement sierra-léonais pour faire face aux besoins du pays dans le domaine des droits de l'homme.

La MONUSIL constitue également une expérience intéressante, une expérience prometteuse et féconde de coordination entre une opération régionale, celle mise en oeuvre par l'ECOMOG pour le compte de la CEDEAO, expérience dont nous saluons l'importante contribution à la stabilisation du pays, et une opération des Nations Unies. Le succès de la MONUSIL dépendra donc de la coopération concrète entre les deux missions : celle de l'ECOMOG, mission principale, et celle, complémentaire, de la MONUSIL. Mais il s'agit là, encore une fois, d'une coopération telle que nous en avions manifesté le souhait entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales auxquelles nous faisons confiance.

La MONUSIL s'inscrit enfin dans le cadre politique d'une véritable réconciliation nationale et, une fois de plus, nous nous réjouissons à cet égard des intentions affirmées par le Gouvernement sierra-léonais. Nous espérons donc que la MONUSIL pourra soutenir toutes les initiatives, notamment celles venant du Gouvernement, qui permettront de rétablir le processus démocratique et d'accélérer ainsi la reconstruction et le relèvement de la Sierra Leone.

M. Soares (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord dire que le Portugal souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de la présidence de l'Union européenne.

Les conséquences du conflit en Sierra Leone et ce qui semble être l'émergence progressive d'une situation après un conflit nécessitent une réaction coordonnée tant de la communauté internationale que du gouvernement légitime de cet État. Sans une volonté politique en Sierra Leone de relever les défis politiques et économiques actuels, la consolidation de la paix restera illusoire. Mais l'on pourrait en dire de même si la communauté internationale ne fournit pas une assistance crédible au peuple sierra-léonais.

À cet égard, le Portugal salue les efforts faits par le Gouvernement sierra-léonais pour rétablir le processus démocratique et promouvoir les tâches de réconciliation nationale, de reconstruction et de relèvement. Nous nous félicitons en particulier de l'adoption récente par le Président Kabbah d'un plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Notre délégation attache une importance particulière aux dispositions du projet de résolution dont le Conseil est saisi, qui mettent l'accent sur la nécessité de promouvoir la réconciliation nationale. Nous nous associons également à d'autres pour exiger que non seulement les éléments résiduels de la junte chassée du pouvoir et les membres du Front révolutionnaire uni déposent immédiatement les armes, mais également que toutes les forces et factions en Sierra Leone respectent les droits de l'homme et appliquent strictement les règles du droit international humanitaire. La pleine adhésion à l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1171 (1998), en particulier par les pays voisins, jouera également un rôle pour assurer la stabilisation de la Sierra Leone.

Dans ce contexte, la création de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)

constitue également un pas important dans la bonne direction. Son mandat soigneusement conçu est très clair et doit être pleinement respecté par toutes les parties jouant un rôle dans ce processus. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies et espérons que les modalités nécessaires en matière de sécurité pourront être conclues avant que les observateurs de la MONUSIL soient effectivement déployés en Sierra Leone.

Le Portugal souligne également l'importance du paragraphe 14 du dispositif du projet de résolution où le Conseil se félicite des efforts que le Gouvernement sierra-léonais déploie pour coordonner une intervention nationale face aux besoins des enfants touchés par le conflit armé, ainsi que de la recommandation du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, tendant à ce que la Sierra Leone soit considérée comme l'un des projets pilotes dans le contexte de la consolidation de la paix après le conflit. Le débat public sur cette question qui a eu lieu dans cette salle le mois dernier, sous la présidence du Portugal, et l'adoption ultérieure de la déclaration présidentielle, le 29 juin 1998, illustrent l'importance particulière que le Conseil attache à cette question.

Pour les raisons qui viennent d'être indiquées, le Portugal appuiera le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Pour la quatrième fois cette année, le Conseil de sécurité se réunit pour adopter un projet de résolution sur la situation en Sierra Leone. Juste après le rétablissement du mandat constitutionnel du Président Ahmad Tejan Kabbah, le Conseil avait adopté, le 16 mars, la résolution 1156 (1998) en vue de la levée de l'embargo sur les produits pétroliers, imposé par la résolution 1132 (1997).

Mais malheureusement, le rétablissement du Président légitime n'a pas été suivi du rétablissement de la paix. Une résistance criminelle de la part des membres de l'ancienne junte et de leurs alliés au sein du Front révolutionnaire uni a continué d'imposer des souffrances au peuple sierra-léonais.

Le 17 avril, le Conseil a adopté la résolution 1162 (1998), déployant sur le terrain un groupe de 10 officiers militaires de liaison pour renforcer le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général et coopérer avec le Gouvernement et le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le 5 juin, par sa résolution 1171 (1998), le Conseil a décidé que l'embargo sur les armes ne s'appliquerait qu'aux forces rebelles. En dépit de tous ces faits, la résistance se poursuit dans certaines régions et les souffrances humaines n'ont pas diminué dans les zones de combat. Le Front révolutionnaire uni continue de tuer, de mutiler et de détruire, jetant ainsi un flux de réfugiés sur les routes menant vers le Libéria et la Guinée.

Dans le même temps, nous relevons que le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité qu'à certains égards, la situation s'est sensiblement améliorée. Nous devons maintenant adopter un projet de résolution établissant la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) dotée d'un mandat complet qui, nous l'espérons, contribuera efficacement à la promotion de la réconciliation, aidera la CEDEAO à mettre fin aux combats et facilitera la mise en oeuvre du plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion convenu entre le Gouvernement sierra-léonais, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et d'autres donateurs.

Les composantes des droits de l'homme et de police de la MONUSIL sont très importantes. Le respect du droit humanitaire est une condition préalable à une paix durable, et celui des droits de l'homme est nécessaire au fonctionnement de la démocratie. Il faut se pencher sur la question des destructions causées par la junte et ses alliés. Nous espérons que la conférence extraordinaire des Nations Unies sur la Sierra Leone permettra de fournir l'aide supplémentaire dont ce pays a tant besoin.

La situation humanitaire et les souffrances des enfants enrôlés dans des bandes armées requièrent une attention soutenue. Je souhaite rendre hommage à l'Ambassadeur Olara Otunnu, au Secrétaire général adjoint Vieira de Mello et à M. Francis Okelo pour le rôle important qu'ils ont joué dans les efforts déployés pour faire face à cette grave situation.

M. Jagne (Gambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, d'emblée, exprimer la gratitude de ma délégation à la délégation du Royaume-Uni qui, en temps opportun, a pris l'initiative d'élaborer le projet de résolution dont nous sommes saisis et qui a pour objet la mise en place d'une Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL). Nous estimons que cette mission viendra compléter les efforts faits par le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'on pourrait y voir un partenariat mutuellement bénéfique pour la mise en oeuvre du plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Loin de vouloir chanter notre propre victoire, nous devons admettre que l'ECOMOG a joué son rôle de maintien de la paix d'une façon qui mérite non seulement nos félicitations mais également notre appui constant sous forme d'aide logistique et matérielle. Dans ce contexte, nous tenons à remercier les États-Unis et tous les autres pays qui, d'une façon ou d'une autre, ont aidé l'ECOMOG. Ceci est d'autant plus nécessaire qu'il subsiste une résistance dans certaines régions du pays de la part d'éléments de l'ancienne junte mal avisée et de rebelles notoires du Front révolutionnaire uni dans leur alliance néfaste qui cherche à causer des dommages encore plus graves.

À cet effet, et étant donné que la MONUSIL n'est pas dotée d'une force propre, son succès dépendra dans une large mesure des forces de l'ECOMOG aux plans quantitatif et qualitatif. En fait, la MONUSIL ne se déploiera que dans les zones sûres et il appartiendra à l'ECOMOG d'assurer la sécurité si nécessaire.

Cela dit, le fait demeure que la création de la MONUSIL est un événement bienvenu qui devrait donner une impulsion morale au gouvernement du Président Ahmad Tejan Kabbah et au peuple sierra-léonais. Nous notons avec satisfaction les efforts de ce gouvernement en vue de consolider son autorité dans le pays dans toute la mesure du possible tout en poursuivant la tâche importante et difficile de réconciliation, de reconstruction et de relèvement au niveau national.

Nous formulons avec ferveur le voeu que la tenue d'une conférence de haut niveau afin de mobiliser une assistance en faveur de la Sierra Leone enverra le message approprié à tous les Sierra-Léonais pour qu'ils accélèrent le processus de réconciliation nationale. Ceci n'exclut ni les rebelles du FRU ni les éléments résiduels de la junte chassée du pouvoir qui doivent saisir cette occasion pour déposer les armes dans l'honneur et contribuer de façon constructive à la renaissance de leur nation.

Ma délégation voudrait également saluer une autre impulsion morale donnée par le minisommet tenu récemment à Abuja à l'initiative du Secrétaire général et qui a réuni le Président Taylor et le Président Kabbah. Nous tenons à féliciter le Secrétaire général et les nouveaux dirigeants du Nigéria d'avoir convoqué une réunion si importante, qui renforcera certainement les mesures de confiance entre les deux pays voisins. Il est heureux de noter que le pacte de non-agression dans le cadre de l'Union du fleuve Mano a été évoqué à la réunion d'Abuja.

Tous ces faits nouveaux constituent un signe positif pour la Mission d'observation que nous sommes sur le point de mettre en place en Sierra Leone. Ma délégation votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La communauté internationale a assisté avec horreur à la détérioration de la situation en Sierra Leone. Cette lueur d'espoir qui nous avait tous animés lorsque le Président Kabbah et son gouvernement étaient revenus à Freetown au mois de mars, s'est rapidement éteinte, suite aux atrocités terribles commises par la junte en fuite et les forces rebelles. Nous sommes vivement préoccupés par la poursuite des combats dans les campagnes, les massacres et les mutilations de civils, les informations faisant état de la fourniture d'armes provenant de l'étranger aux rebelles et le grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. La situation humanitaire appelle notre attention immédiate et exige des ressources pour répondre aux besoins multiples en vivres, en abris et en soins médicaux. Les États-Unis fourniront une aide d'un montant de plus de 55 millions de dollars à la Sierra Leone et aux réfugiés se trouvant dans les pays voisins. Davantage de ressources seront nécessaires de la part de la communauté internationale mais nous accomplirons notre part.

Dans cette tragédie humaine, le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest porte les espoirs de tout le peuple sierra-léonais qui souhaite vivre dans la paix sous un gouvernement démocratique. L'ECOMOG a déployé des efforts admirables afin d'assurer la sécurité au Gouvernement et à la population sierra-léonaise. Un niveau de sécurité suffisant est essentiel pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, le désarmement, la démobilisation, la réconciliation nationale et le développement. Nous rendons hommage au rôle éminent joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment les pays qui ont fourni des contingents à l'ECOMOG, en vue d'aider un pays voisin à rétablir l'ordre démocratique et à restaurer une sécurité élémentaire.

Cependant, l'ECOMOG se trouve confronté à un défi plus grand que quiconque ne l'aurait imaginé et notre aide est nécessaire. Il a besoin de contingents supplémentaires, de meilleurs moyens de transport et d'un appui logistique renforcé pour continuer de protéger les civils contre les atrocités commises par les rebelles et l'ancienne junte. Nous engageons tous les amis de la Sierra Leone à apporter leur

aide à l'ECOMOG pour qu'il puisse poursuivre sa tâche fondamentale de rétablissement de la sécurité dans un État fragilisé.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui est une composante essentielle de cette assistance. Le déploiement d'observateurs militaires de l'ONU que nous autorisons renforcera la capacité de l'ECOMOG en permettant de suivre le désarmement et la démobilisation des anciens combattants, d'évaluer la situation en matière de sécurité et de faire rapport sur les opérations militaires et les droits de l'homme. La présence d'observateurs de l'ONU devrait rétablir la confiance dans le processus de démobilisation. Ce processus sera tout d'abord limité, étant donné la situation actuelle qui prévaut en matière de sécurité, mais le projet de résolution prévoit que le déploiement des observateurs s'effectuera de manière souple. À mesure que l'ECOMOG élargira de nouvelles zones de sécurité, la démobilisation pourra se faire dans ces zones.

L'ECOMOG et les observateurs de l'ONU travailleront en coopération, comme cela a été le cas au Libéria. Nous espérons que le Secrétaire général conclura sous peu les accords relatifs au statut de la mission avec le Gouvernement sierra-léonais et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous nous félicitons du fait que l'ECOMOG s'est engagé à travailler en partenariat avec la Mission d'observation des Nations Unies et à assurer sa protection.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis reflète notre vive inquiétude quant aux informations selon lesquelles des armes et un appui d'origine étrangère parviendraient aux rebelles en Sierra Leone et il réaffirme l'embargo sur les armements que le Conseil avait pour la première fois autorisé en octobre dernier. La responsabilité de l'application de cet embargo incombe aux États limitrophes. Nous nous félicitons de l'engagement personnel qu'a pris le Secrétaire général à cet égard et nous nous réjouissons des rencontres qui ont eu lieu entre les Présidents Taylor et Kabbah à Abuja, les 1er et 2 juillet. Nous nous joignons aux Présidents Taylor, Kabbah et Abubakar, ainsi qu'au Secrétaire général Annan, pour déplorer les atrocités qui ont été commises en Sierra Leone. Ceux qui sont responsables de ces actes doivent être traduits en justice. Nous exigeons qu'il soit mis immédiatement fin à l'aide extérieure qui est apportée aux rebelles et à l'ancienne junte, quelle qu'en soit la source.

Les États-Unis ont des réserves à l'égard de la proposition qui vise à assurer une surveillance aux frontières dans les circonstances actuelles. Il est louable d'empêcher les mouvements d'armes transfrontières. En réalité, malheureusement, l'ECOMOG est déjà trop dispersé et n'a pas les moyens d'assumer cette responsabilité. Nous pensons qu'il faut à présent fournir en priorité un appui supplémentaire à l'ECOMOG pour qu'il puisse assumer son rôle fondamental qui consiste à assurer la sécurité à l'ECOMOG plutôt que de contrôler les frontières ou de garantir la protection d'autres observateurs.

Ce projet de résolution met en exergue le rôle joué par le Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination des programmes de l'ONU en Sierra Leone. Le Représentant spécial et son personnel conseilleront le Gouvernement sierra-léonais au sujet de la réforme et de la restructuration de la force de police ainsi qu'en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Nous appuyons les efforts que déploient le Gouvernement sierra-léonais et le Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé pour faire de la Sierra Leone un projet pilote en vue de répondre aux besoins des enfants dans le contexte de la consolidation de la paix après le conflit.

Comme le rapport du Secrétaire général sur les conflits en Afrique le soulignait si justement, la coordination et la planification entre toute une série d'organismes et d'institutions est essentielle pour que les efforts visant à un règlement du conflit et à la consolidation de la paix soient couronnés de succès. Nous espérons que l'exemple de coordination internationale efficace entre l'ONU, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les États de la région, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs qui ont aidé le Libéria au cours des élections et dans sa transition démocratique l'an dernier, sera encore davantage exploité en Sierra Leone.

Nous nous félicitons du fait que l'ONU envisage d'organiser une conférence spéciale de haut niveau sur la Sierra Leone à la fin du mois pour coordonner les efforts de planification de la paix et de la sécurité, l'appui à l'ECOMOG et l'aide humanitaire. Nous espérons que des mesures importantes seront prises lors de cette conférence en vue de répondre aux besoins urgents et multiples qui se font jour en Sierra Leone.

Le Président (*interprétation du russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

La Russie a à maintes reprises fait part de sa vive inquiétude face à la crise qui prévaut en Sierra Leone. Ayant fermement condamné les rebelles, nous avons soute-

nu les appels des pays africains et de la communauté internationale visant à rétablir l'ordre constitutionnel. Après le rétablissement du Gouvernement légitime en Sierra Leone, des vestiges de la junte militaire chassée du pouvoir continuent de s'engager dans la voie de la résistance armée. Nous condamnons les actes de violence inhumains perpétrés contre la population civile et nous exigeons qu'ils cessent immédiatement.

Le Gouvernement légitime de la Sierra Leone se trouve maintenant confronté à la tâche qui consiste à rétablir la paix et la sécurité, à mettre en place une administration efficace, à consolider le processus démocratique, la reconstruction et le relèvement et, ce qui est particulièrement important, à réaliser la réconciliation nationale.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui témoigne de l'importance que le Conseil de sécurité attache au rétablissement de la paix et de la sécurité en Sierra Leone et aux conséquences que la situation dans ce pays risque d'avoir pour la sous-région. Le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone, qui doit être autorisé par le Conseil de sécurité, illustre le renforcement de la coordination des activités de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de maintien de la paix et, en particulier, du Conseil de sécurité et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui jouent un rôle déterminant en faveur de la normalisation de la situation en Sierra Leone.

Le gage du succès de la nouvelle Mission des Nations Unies tiendra dans sa coordination et sa coopération sur tous les plans avec le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). Il est extrêmement important que les tâches assignées à cette mission soient en rapport avec les objectifs concrets du Gouvernement sierra-léonais concernant le rétablissement de la paix et de la stabilité dans le pays.

La Russie est disposée à participer activement aux activités de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone et, en particulier, à fournir des observateurs militaires.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution S/1998/620 aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation du russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1181 (1998).

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 40.